



2024-2030

Déclaration de Politique Communale



Table des matières

Introduction à la DPC (2024 - 2030)	4
Chapitre 1 : Nouvelles méthode	4
I. Renforcer la participation des élus et des citoyens	5
II. Élargir la participation citoyenne	5
III. Repenser la communication communale	5
Chapitre 2 : Des services publics de qualité pour tous les citoyens	6
I. Garantir une égalité de traitement et une accessibilité totale	6
II. Sécurité et prévention : un engagement constant pour le bien-être des citoyens	6
III. L'enseignement : un pilier pour la réussite des enfants et des jeunes	6
IV. Soutien aux familles, aux jeunes et aux aînés : une politique sociale ambitieuse	7
V. Le logement : lutter contre l'inoccupation et favoriser le logement public	7
VI. L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours	7
VII. Bien-être et santé : une priorité pour la commune	7
Chapitre 3 : Renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble	8
I. Une politique de la convivialité	8
II. La culture comme vecteur de cohésion et de rassemblement	8
III. Célébrer notre histoire locale, fêter ensemble	9
IV. Le sport comme outil de cohésion et d'inclusion	9
V. Le soutien aux comités de quartier	9
VI. Une analyse inclusive et l'égalité entre les genres	9
VII. L'accueil des Gens du Voyage et la lutte contre l'intolérance	10
VIII. Lutte contre la xénophobie, la haine et l'intolérance	10
Chapitre 4 : Stratégie territoriale et développement durable	10
I. Une planification du territoire pour un développement harmonieux	10
II. Structuration du territoire en cinq grands villages	11
III. Dynamiser les centralités et encourager les événements locaux	11
IV. Renforcer la mobilité et limiter l'étalement urbain	11



V. Favoriser l'activité économique et soutenir l'entrepreneuriat local.....	11
VI. Valorisation du patrimoine et développement touristique	12
VII. Préservation de l'environnement et développement durable	12
VIII. Sensibilisation à la propreté et à la réduction des pollutions	12
Chapitre 5 : Finances	12
I. Gestion financière rigoureuse et équilibrée	13
II. Préservation de la confiance et du consentement à l'impôt	13
III. Valorisation et gestion dynamique du patrimoine communal	13
IV. Réactivité face aux opportunités de financement	14

Introduction à la DPC (2024 - 2030)



Cette déclaration de politique générale traduit nos intentions et définit l'horizon qui guidera notre action pour les six années à venir, de 2024 à 2030. Elle repose sur une ambition claire : améliorer le quotidien du plus grand nombre, grâce à des politiques fortes et adaptées aux besoins réels de notre société.

Nos priorités ne résident pas dans la réalisation de projets pharaoniques, mais dans la mise en œuvre de solutions concrètes, efficaces et accessibles, capables de transformer durablement la vie de nos concitoyens. À travers cette feuille de route, nous affirmons notre engagement à bâtir un avenir en phase avec les aspirations collectives.

Cette politique se structure autour d'un changement de méthode, 3 chantiers et le cadre financier de la commune.

Ces 3 chantiers sont :

1. Les services essentiels aux citoyens et les services sociaux ;
2. Le renforcement du lien social entre ses habitants ;
3. Une stratégie territoriale pour affronter les défis du futur.

Le Plan Stratégique Transversal devra traduire ces intentions en politiques en premiers objectifs opérationnalisables pour cette mandature mais l'horizon dessiné par cette DPC dépasse largement le délai de 6 ans qui nous est imparti.

Chapitre 1 : Nouvelles méthode

Dans l'objectif de rendre l'action communale plus proche, plus transparente et plus participative, nous introduisons des **méthodes et pratiques politiques** innovantes. Il s'agit, au-delà des grands projets de développement, de **rénewer la relation** entre les citoyens et leurs élus, en rétablissant la **confiance**, en encourageant la **participation active** et en ancrant davantage les citoyens dans les **pratiques démocratiques**. Notre ambition : **impliquer utilement** le plus grand nombre dans la définition et la mise en œuvre des actions communales. Il ne s'agit pas seulement de consulter, mais de **co-**

construire avec les habitants des solutions qui répondent à leurs besoins et préoccupations.

I. Renforcer la participation des élus et des citoyens

Les **Conseillers Communaux** seront invités à participer régulièrement à des **Commissions (ou groupes de travail)**, moments de partage d'information et de réflexion collective. Ces commissions favoriseront la proximité et la collaboration directe entre élus, tout en permettant aux échevins de s'appuyer sur les retours et idées des conseillers pour orienter leurs actions.

Dans un souci de **transparence accrue**, nous étudions la possibilité de **capturer** les échanges des **Conseils Communaux** par des dispositifs audio ou audiovisuels. Ces enregistrements permettront non seulement d'assurer une **accessibilité** en temps réel via du streaming, mais également de constituer un **archivage** des débats, facilement consultable sur des plateformes ouvertes, afin que les citoyens puissent suivre et comprendre l'ensemble des décisions prises.

II. Élargir la participation citoyenne

Afin d'aller plus loin dans l'implication des citoyens, nous exploiterons divers **dispositifs de participation citoyenne**. L'objectif est d'élargir le champ des personnes engagées dans la politique locale, en offrant de nouveaux outils de co-gestion et de consultation. Nous testerons des initiatives comme les **consultations citoyennes**, les **budgets participatifs**, et la **co-gestion participative** des projets locaux, permettant à chacun de prendre part activement aux choix qui façonnent notre commune.

En parallèle, la commune organisera régulièrement des **Assemblées Villageoises** dans ses différents quartiers. Ces rencontres ouvertes, où chaque habitant pourra s'exprimer librement, garantiront une information claire et fluide des services de la commune, tout en permettant aux citoyens d'interpeller directement les élus sur les enjeux qui les concernent. Ces Assemblées constitueront les premiers jalons d'une organisation communale de proximité, fondée sur une échelle **sous-locale**, plus proche des habitudes de vie des Amaytois.

III. Repenser la communication communale

La **communication** avec nos citoyens sera au cœur de cette évolution. Nous considérons qu'une **communication claire, transparente et accessible** est essentielle, non seulement pour le bon fonctionnement des services, mais aussi pour l'image de notre commune vers l'extérieur. C'est pourquoi nous entreprenons une **refonte en profondeur** de nos outils de communication, afin de toucher le plus largement possible tous les habitants, en adoptant une approche de **publicité active**.

Ces nouveaux outils permettront de diffuser plus largement les informations importantes et d'encourager la participation de chacun aux débats publics. Les canaux numériques, les réseaux sociaux, ainsi que des supports physiques seront utilisés pour garantir une couverture optimale et une communication inclusive.

Chapitre 2 : Des services publics de qualité pour tous les citoyens

La commune s'engage pleinement dans l'accomplissement de ses **missions obligatoires**, qu'il s'agisse de l'administration de la population, de la sécurité publique, de l'enseignement fondamental ou encore des services sociaux. Mais au-delà de ces obligations, nous considérons qu'il est de notre devoir d'apporter une attention particulière à l'amélioration du **bien-être** et de la **dignité humaine** de chacun de nos citoyens. Ainsi, notre action va bien au-delà des simples obligations légales, pour offrir un cadre de vie plus équitable et solidaire à tous, en totale conformité avec l'histoire de notre commune.

I. Garantir une égalité de traitement et une accessibilité totale

La commune s'engage à offrir des **services de qualité** à tous ses citoyens, dans un esprit de **neutralité** et d'**égalité de traitement**. Nous veillerons à ce que chaque habitant, quel que soit son statut ou ses besoins, puisse bénéficier des services publics dans des conditions optimales. Cela implique de garantir l'**accessibilité** de nos services, notamment pour les personnes en situation de handicap, qu'il soit **moteur, sensoriel** ou d'un autre type. L'organisation des services communaux sera pensée pour faciliter l'accès de tous, avec des aménagements adaptés.

II. Sécurité et prévention : un engagement constant pour le bien-être des citoyens

La **sécurité**, qu'elle soit physique ou psychologique, est une priorité absolue pour notre commune. Nous attachons une attention particulière à la **sécurisation de notre territoire** et à l'amélioration du **sentiment de sécurité**. En étroite collaboration avec la zone de police locale, nous mettrons en œuvre des **politiques de prévention** efficaces, notamment en matière de sensibilisation aux risques et de **planification d'urgence**. La culture du risque deviendra un axe central de notre action.

Nous sommes également déterminés à lutter contre l'insécurité liée au **trafic routier** et à la **vitesse excessive**. En mettant en place des mesures de **réduction de la vitesse** sur nos routes, nous ferons de la sécurité routière et de la civilité dans l'espace public une priorité pour la quiétude de tous.

III. L'enseignement : un pilier pour la réussite des enfants et des jeunes

En tant que **Pouvoir Organisateur**, la commune garantit un établissement d'enseignement communal dans chaque village (soit les implantations existantes), en veillant à ce que l'**accessibilité** et les **conditions d'apprentissage** soient optimisées. Nous élaborerons un **plan d'entretien et de rénovation** des écoles existantes pour les rendre plus agréables tant pour les **enfants** que pour les **personnels enseignants**.

En parallèle, nous développerons progressivement une **offre de remédiation scolaire** pour les élèves du primaire, ainsi qu'une **école de devoirs**, ouverte à tous les



enfants de la commune, afin de garantir l'égalité des chances pour chacun, quel que soit son milieu social.

IV. Soutien aux familles, aux jeunes et aux aînés : une politique sociale ambitieuse

Nous poursuivrons notre **politique de soutien aux familles**, en mettant en place des services dédiés à la petite enfance, à l'**Accueil Temps Libre** et au **service jeunesse**. Les jeunes de notre commune doivent pouvoir compter sur une structure publique à l'écoute de leurs besoins et soucieuse de leur offrir des espaces de développement personnel et social.

De même, un **soutien accru aux aînés** sera mis en place, avec la collaboration active du **Conseil Consultatif des Aînés**, ou les **permanences du service des affaires sociales**. Nous intégrerons également l'objectif de **maintien à domicile** des personnes âgées dans nos décisions, pour leur permettre de vieillir dans la dignité et le confort de leur foyer.

V. Le logement : lutter contre l'inoccupation et favoriser le logement public

La commune lutte activement contre le **logement inoccupé** en équilibrant les **sanctions** (par le biais de la taxe sur les logements inoccupés) et les **aides à la rénovation**, en partenariat avec les **Agences Immobilières Sociales (AIS)** ou autres acteurs du secteur. Nous visons ainsi à **réduire le nombre de logements vacants** et à dynamiser le marché locatif.

Dans cette même optique, nous continuerons à **développer le logement public** et à maintenir un pourcentage élevé de **logements publics à Amay**. Le mode de gestion de ces logements sera régulièrement évalué afin d'en optimiser le fonctionnement et garantir une gestion transparente et efficace.

VI. L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours

La commune est déterminée à **aider chaque citoyen à faire valoir ses droits** et à améliorer son **pouvoir d'achat**. Pour ce faire, nous intensifierons la lutte contre le phénomène de **non-recours** aux droits, en rendant plus accessibles les informations sur les aides et les prestations. Des **campagnes de sensibilisation** seront menées par le biais des supports communaux et des permanences thématiques seront **décentralisées** pour toucher un maximum de personnes.

Nous poursuivrons également notre **politique de synergies** entre les **services communaux** et le **CPAS**, en mettant en place un **échevinat partagé** avec la présidence du CPAS et en envisageant la construction d'un bâtiment commun, afin de renforcer l'efficacité de notre action sociale.

VII. Bien-être et santé : une priorité pour la commune

Le développement du **bien-être** de nos citoyens sera un objectif transversal de toutes nos actions. Nous intégrerons le **bien-être physique et mental** dans chaque domaine d'intervention, qu'il s'agisse du **sport**, de la **nutrition** ou de la **santé publique**.

Le **développement des activités sportives** et la **promotion du “bien manger”** seront des leviers pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, tout en coordonnant les acteurs de la santé sur le territoire communal.

Nous mettrons également l'accent sur la prévention des risques sanitaires, notamment en agissant sur les pollutions environnementales (air, eau, etc.), afin de protéger la santé de nos citoyens et de réduire les impacts environnementaux sur leur bien-être.

Enfin, la **santé mentale** sera une de nos préoccupations majeures. Nous engagerons des actions de **sensibilisation** et mettrons en place des dispositifs d'accompagnement pour soutenir les personnes en souffrance psychologique, dans un esprit de solidarité et de bienveillance.

Chapitre 3 : Renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble

La commune n'est pas simplement un lieu où coexistent des individus, mais une **communauté humaine** forte, unie par des liens solides. Face à une société de plus en plus marquée par l'isolement social et l'individualisme, nous croyons fermement qu'il est essentiel de **recréer du lien** entre les citoyens, entre les différents groupes sociaux et générations. Cette dynamique doit permettre de lutter contre le rejet de l'autre, qu'il soit fondé sur la différence sociale, culturelle ou tout autre critère. Nous engageons donc des actions concrètes pour renforcer la **solidarité**, la **convivialité** et la **bienveillance** sur notre territoire.

I. Une politique de la convivialité

Pour favoriser le lien social, la commune crée un **échevinat dédié**, visant à promouvoir la rencontre entre les citoyens sous toutes ses formes. Notre ambition est de faciliter des moments de **convivialité** où chacun, quelle que soit son origine ou sa situation, puisse se rencontrer, échanger et créer des **solidarités spontanées**. Nous voulons que chaque citoyen se sente intégré à la vie collective en participant à des initiatives festives, de rapprochement ou de partage.

II. La culture comme vecteur de cohésion et de rassemblement

La culture est l'un des principaux leviers pour renforcer la **cohésion sociale**. Nous avons à cœur de **valoriser et de coordonner** les politiques culturelles locales, afin de faire rayonner nos **quatre institutions culturelles** : le **Centre Culturel**, l'**Académie de Musique**, la **Bibliothèque** et la **Maison de la Poésie**. Ces structures, accessibles à tous, sont des lieux de rencontre, de partage et de création. Nous consulterons également les **acteurs privés de la culture** pour garantir une offre culturelle diversifiée, ouverte à tous les publics, sans distinction.

En outre, la **valorisation de nos héritages** culturels et patrimoniaux est au cœur de notre politique. Nos **patrimoines immatériels** (cultures, folklores, mémoires) ainsi que nos **patrimoines naturels** (biodiversité, paysages) et **immobiliers** (bâtiments historiques) doivent être mis en valeur, non seulement comme témoignages du passé,



mais aussi comme **piliers d'un lien social fort**. Ce patrimoine appartient à la commune et à ses habitants, et il constitue un précieux vecteur d'unité et de transmission.

III. Célébrer notre histoire locale, fêter ensemble

Nous renforcerons les **commémorations locales**, pour que notre **histoire commune** devienne un outil du lien social. Elles doivent servir à **transmettre** nos mémoires tout en accueillant les **nouveaux habitants**, comme un moyen d'intégration. L'identité locale sera un véritable **outil d'inclusion**, une façon d'ancrer chacun dans un sentiment de collectif porteur de sens.

Les **festivités locales** et le **folklore** sont des éléments précieux pour créer du lien et de la convivialité. Nous soutiendrons leur développement, dans un dialogue constant entre **les autorités communales** et les **associations locales**, afin d'en assurer la **pérennité** et de garantir qu'elles restent accessibles à tous, dans un esprit de **diversité et d'ouverture**.

Ces pratiques participent à l'attractivité touristique de notre commune.

IV. Le sport comme outil de cohésion et d'inclusion

Le sport est un autre domaine dans lequel nous souhaitons renforcer la cohésion sociale. En valorisant et en **enrichissant l'offre sportive** sur notre territoire, nous encourageons la **participation active** de tous les citoyens, quels que soient leur âge, leurs compétences ou leurs origines. Nous mettrons en avant les activités sportives qui sont accessibles à un large public et qui favorisent la **mixité sociale**.

Les **événements sportifs** seront soutenus et bénéficieront d'une **publicité communale**, car nous croyons que le sport peut être un véritable vecteur de **convivialité** et de **vivre ensemble**.

V. Le soutien aux comités de quartier

La commune mettra également l'accent sur le soutien et le **développement des comités de quartier**, qui seront des acteurs essentiels de la **cohésion** locale. Ces comités, le cas échéant formalisés par des **partenariats** avec la commune, auront pour mission de **renforcer les bons rapports de voisinage** et de contribuer à l'aménagement négocié des quartiers. Nous soutiendrons également toutes les **initiatives communautaires** favorisant le lien social et la **solidarité de proximité**.

VI. Une analyse inclusive et l'égalité entre les genres

Toutes les actions entreprises par la commune feront l'objet d'une analyse systématique sous l'angle du **gender screening**. Autrement dit, nous veillerons à ce que nos initiatives ne renforcent pas les **discriminations liées au genre**. Nous nous engagerons à mettre en place des **mesures correctrices** pour garantir l'**égalité** et l'**inclusion** de toutes et tous, sans distinction de sexe ou de genre.

VII. L'accueil des Gens du Voyage et la lutte contre l'intolérance

La commune est fière de son **engagement comme "Commune Hospitalière"** et de son historique d'accueil des **Gens du Voyage (GDV)**. Nous continuerons à organiser cet accueil dans les meilleures conditions possibles, tout en réévaluant l'aménagement du terrain d'accueil permanent, en concertation avec les **autorités compétentes** et les communes voisines. Nous mettrons également en place des actions concrètes pour lutter contre l'**anti-tsiganisme** et renforcer les **relations de confiance** entre les **locaux** et les **groupes de voyageurs**.

Il est à noter que cet accueil, bien qu'essentiel pour nous, reste conditionné à la bonne **collaboration des autorités supérieures** et des communes voisines. Nous considérons que cette responsabilité doit être assumée par des moyens dépassant la solidarité des seuls Amaytois.

VIII. Lutte contre la xénophobie, la haine et l'intolérance

Enfin, la commune s'engage résolument dans la **lutte contre la prolifération des idées xénophobes**, haineuses et intolérantes. Nous veillerons à ce que chaque citoyen se sente respecté et inclus dans la communauté, quelle que soit son origine, sa religion ou sa culture. La **tolérance**, le **respect** et l'**ouverture** seront des valeurs fondamentales dans toutes nos actions

Chapitre 4 : Stratégie territoriale et développement durable

Le territoire est au cœur de notre projet commun. Il n'est pas seulement un espace physique, mais un **outil de lutte** contre les inégalités, un levier pour le **développement économique**, et un vecteur de **bien-être collectif**. La manière dont nous organisons, structurons et valorisons notre territoire est essentielle pour garantir un **bien vivre** et un **bien vivre ensemble**. C'est pourquoi nous devons anticiper les défis de demain, qu'ils soient climatiques, énergétiques ou sociaux, et adopter une approche axée sur la **proximité** et la **durabilité**.

I. Une planification du territoire pour un développement harmonieux

La commune s'engage à utiliser tous les outils de **planification territoriale** disponibles afin de guider l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la mobilité. Ces documents de planification fixent des lignes directrices claires, pour que les investissements publics et privés soient réalisés en conformité avec les objectifs de **développement durable**, de **cohésion sociale** et de **résilience** de notre territoire. Les choix d'aménagement seront également guidés par une **vision anticipatrice** des bouleversements climatiques et énergétiques à venir.

Nous intégrerons des **mesures d'adaptation aux changements climatiques**, telles que la **lutte contre les inondations** ou l'**atténuation des vagues de chaleur**. En parallèle, les aménagements seront pensés pour optimiser l'usage de nos **ressources énergétiques** et réduire notre dépendance face aux crises énergétiques futures.



II. Structuration du territoire en cinq grands villages

Le territoire communal sera organisé autour de **cinq grands villages** : **Amay-Flône, Amay-Thiers, Ampsin, Jehay et Ombret**. Ces villages constituent des entités de proximité, chacune avec des besoins spécifiques. L'objectif est de doter chaque village d'infrastructures de qualité, telles qu'une **place villageoise**, une **salle de quartier**, une **école communale**, un **espace pour les familles** et un **espace vert** accessible à tous.

Cette organisation vise à créer des **centralités dynamiques** et à renforcer les liens sociaux à une échelle **locale**, tout en assurant un développement **équilibré** de notre territoire.

III. Dynamiser les centralités et encourager les événements locaux

Les **places villageoises** seront des lieux privilégiés d'**animation** et de **convivialité**. Elles serviront de support pour des événements variés tels que des **foires**, des **fêtes de quartiers** ou des **fêtes foraines**, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la solidarité entre les habitants. Ces espaces seront aménagés en concertation avec les **riverains** pour répondre aux besoins et attentes des communautés locales. La **sécurisation** des espaces publics sera également renforcée par l'installation de **caméras de surveillance**.

IV. Renforcer la mobilité et limiter l'étalement urbain

La mobilité est un axe clé de notre stratégie territoriale. Nous mettrons en place des solutions pour favoriser les **déplacements doux et actifs**, tout en soutenant l'**accessibilité** aux **transports en commun**. La **priorité STOP** sera donnée aux piétons et aux cyclistes, avec la création de réseaux de **mobilité douce** et de **moyens de transport durables**.

Pour limiter l'**étalement urbain**, la commune privilégiera une **logique de densification** raisonnée, en concentrant les projets urbains autour des zones déjà développées. La **CCATM** (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et la **Commission Vélo** seront régulièrement consultées.

V. Favoriser l'activité économique et soutenir l'entrepreneuriat local

Pour soutenir le développement économique, nous mettrons en place une **base de données** des **cellules commerciales** et des espaces industriels disponibles sur le territoire. Cette plateforme servira de **ressource** pour les **entrepreneurs** locaux et les **nouveaux porteurs de projets**, en facilitant leur installation et en maximisant les opportunités économiques de la commune.

Nous élaborerons également une **réglementation claire** concernant l'implantation des **surfaces commerciales**, en tenant compte des besoins spécifiques du territoire et de l'objectif de diversification économique. Une **Agence de Développement Local** sera créée pour coordonner et promouvoir les initiatives économiques, tout en veillant à l'**équilibre** avec les autres priorités sociales et environnementales.

VI. Valorisation du patrimoine et développement touristique

Le tourisme est un secteur important pour notre commune, tant pour l'**attractivité** de notre territoire que pour son **épanouissement culturel**. Nous mettrons en place une **politique touristique** qui s'inscrit dans les **initiatives supra-communales** (Maison du Tourisme, tourisme provincial), et nous **mobiliserons les habitants** comme ambassadeurs de notre patrimoine local.

Nous renforcerons les partenariats avec l'**AWAP** pour la **rénovation** de nos monuments et sites historiques, et développerons des partenariats pour l'échange et le prêt de **patrimoine mobilier** d'intérêt touristique. Le patrimoine sera ainsi à la fois un **outil de développement touristique** et un **vecteur d'appropriation locale**.

VII. Préservation de l'environnement et développement durable

La commune mettra en œuvre un **plan de développement vert**, avec des **objectifs annuels** de plantation d'**arbres**, de **haies** et d'entretien des **espaces verts**. Ces aménagements verts seront intégrés de manière systématique à tous les projets d'**urbanisme**.

La **protection** et la **valorisation** de nos espaces naturels, tels que les **forêts** et les zones à forte **biodiversité**, seront des priorités. La commune collaborera activement avec la **Département des Forêts (DNF)** et le **PCDN** (Plan Communal de Développement de la Nature) pour renforcer la **résilience écologique** du territoire.

Nous continuerons à œuvrer pour la **biodiversité**, en agrandissant les **espaces à haute valeur écologique** et en soutenant les projets de **protection de la faune** et de la flore. Une **politique de bien-être animal** sera mise en place, prenant en compte aussi bien les **faunes domestiques** que **sauvages**.

VIII. Sensibilisation à la propreté et à la réduction des pollutions

Une politique active de propreté publique sera menée pour réduire les pollutions dans nos espaces publics. Nous renforcerons la sensibilisation au tri des déchets et à leur réduction, et veillerons à la lutte contre les incivilités environnementales par la responsabilisation des quartiers. La commune s'engage également à lutter contre les pollutions de l'air, de l'eau et des terres en favorisant les opportunités de dépollution.

Chapitre 5 : Finances

La gestion des finances publiques est le fondement même de notre capacité à agir et à réaliser les projets qui bénéficieront à l'ensemble de notre commune. Si l'ambition de notre équipe est grande, elle repose sur un principe de réalité : celui de la **gestion rigoureuse** et **responsable** des ressources financières.

Chaque décision, chaque investissement doit s'inscrire dans un cadre budgétaire précis, équilibré et transparent. Notre objectif est de concilier audace et pragmatisme, en assurant un développement durable tout en respectant nos contraintes économiques.

Nous sommes convaincus que seules des finances saines et bien maîtrisées permettront à notre commune de continuer à offrir à ses habitants un cadre de vie de qualité, tout en préservant la confiance de chacun dans l'action publique.

I. Gestion financière rigoureuse et équilibrée

Notre commune s'engage résolument à maintenir un **équilibre budgétaire**, tout en répondant à nos obligations financières et en respectant les exigences de la tutelle du CRAC et du **Plan Oxygène**. Ces mesures contraignantes ne doivent en aucun cas freiner les actions de la commune, mais au contraire, elles doivent s'inscrire dans une dynamique de gestion responsable permettant à notre territoire de continuer à se développer sans compromettre la stabilité de nos finances.

Dans cette optique, nous privilégierons des opérations de **rénovation immobilière** plutôt que de nouvelles constructions. Toutefois, des exceptions seront faites pour la construction du bâtiment destiné à accueillir les services de la commune et du CPAS, afin d'offrir un cadre de travail qualitatif adapté à leurs besoins.

II. Préservation de la confiance et du consentement à l'impôt

Nous plaçons la transparence au cœur de notre gestion publique. Ainsi, nous évaluerons en permanence les **services communaux** au regard de la satisfaction de nos concitoyens, et ce afin de préserver le **consentement à l'impôt**. Nous nous engageons à fournir une information claire, détaillée et pédagogique sur l'utilisation des fonds publics, afin que chaque habitant puisse mieux comprendre les choix financiers qui sous-tendent nos décisions.

Nous renforcerons cette démarche en **analysant de manière approfondie** les recettes de la commune. Cela inclut une évaluation régulière des **taxes et des redevances**, qui seront révisées si nécessaire, pour tendre vers une plus grande **justice fiscale**. Il s'agira d'une gestion équilibrée, prenant en compte à la fois la solidarité locale et la capacité contributive de chacun.

III. Valorisation et gestion dynamique du patrimoine communal

Le patrimoine immobilier de notre commune est une richesse qu'il convient de gérer avec soin. Nous mettrons en place une **gestion dynamique** de ce patrimoine, en procédant à un **référencement exhaustif** de l'ensemble des biens immobiliers. Chaque bâtiment sera évalué selon ses besoins en termes d'entretien et de rénovation. Nous proposerons des affectations spécifiques pour ces lieux, afin de garantir qu'aucun bâtiment ne reste vacant ou abandonné.

De même, le **patrimoine mobilier** de la commune fera l'objet d'un travail rigoureux de recensement et d'utilisation optimisée.

En parallèle, un **rapport annuel** sera élaboré, dans lequel seront formulées des propositions de **cessions, échanges ou dons** pour les biens ne trouvant plus d'affectation pertinente. L'objectif est de valoriser notre patrimoine de manière responsable et de générer des ressources pour financer nos projets de développement.



IV. Réactivité face aux opportunités de financement

Dans un contexte où les ressources financières sont souvent limitées, il est essentiel de faire preuve de **réactivité et d'anticipation**. Nous mettrons en place un **montage anticipatif** des dossiers en vue de répondre aux **appels à projets** et opportunités de subside. Ainsi, nous nous assurerons que notre commune puisse bénéficier des financements externes disponibles pour soutenir ses projets, tout en respectant les priorités définies par la mandature.